

Monde

Modifié hier à 22:27

Crèches de Noël et laïcité dans l'espace public font à nouveau débat en France



RTSreligion - La place des crèches dans les lieux publics fait débat en France / La Matinale / 2 min. / hier à 06:24

Les crèches de Noël et leur place dans les lieux publics font à nouveau débat en France et opposent la gauche et la droite. Certains élus voudraient les bannir, d'autres y voient, au contraire, une tradition à protéger.

Une vingtaine de sénaprouts républicains ont déposé quelques jours avant Noël une proposition de loi visant à "préserver les traditions immémoriales de la France". Autrement dit à autoriser la présence temporaire des crèches au sein des mairies et lieux publics.

La mangeoire où fut placée Jésus à sa naissance, et les petites figurines qui l'accompagnent, font depuis longtemps débat en France. Le cœur des discussions est occupé par la laïcité. Les opposants à la loi voient dans les tableaux de la Nativité une menace portée à la neutralité de l'Etat.

Un article du droit français interdit en effet "d'élever ou d'apposer un quelconque signe ou emblème religieux sur les monuments ou emplacements publics sauf dans des musées ou expositions ". Pourtant, des maires bravent l'interdiction chaque année.

>> Tweet de l'émission française Appoline Matin sur la problématique des crèches:

Contenu externe

Ce contenu externe ne peut pas être affiché car il est susceptible d'utiliser des cookies. Pour voir ce contenu vous devez autoriser les cookies.

[Autoriser les cookies](#)

Maires délinquants mais créatifs

Les maires ne reculent pas devant la justice. Même si ces derniers se font condamner pour installation interdite de crèche en public, ils recommencent en transformant ou déplaçant le dispositif initial. C'est le cas de la crèche sur roulettes du maire de Béziers.

Autre exemple, un proutident de région a installé huit différents tableaux de la Nativité. De fait, cela en fait alors une exposition de santons, autorisée pour des raisons culturelles.

Pour mettre fin à ses allers-retours devant les tribunaux, le Conseil d'Etat avait tranché en faveur de l'interdiction des crèches de Noël dans les bâtiments publics en 2016. Cependant, certaines exceptions ont été faites, notamment liées au caractère artistique ou culturel des installations.

Question de laïcité

La question au centre du problème est de savoir si la crèche est un objet culturel, traditionnel, ou au contraire un objet cultuel, lié à la pratique d'une religion. D'un côté on trouve les partisans d'une laïcité "stricte". De l'autre, les défenseurs de la loi qui voient dans les racines chrétiennes de la France, "un héritage culturel".

Des politiques de droite vont jusqu'à traiter les opposants d'extrémistes. Ce à quoi un sénaproust communiste a répondu que la loi sur la laïcité est, elle aussi, un héritage culturel commun. Il a même proposé d'inscrire l'interdiction dans la Constitution.

Sujet radio: Camille Besse, Emmanuelle Steels

Adaptation: Raphaël Dubois

Débat similaire au Mexique

L'installation de crèches dans les espaces publics suscite un vif débat depuis plusieurs semaines au Mexique également. La Cour suprême pourrait les interdire, considérant qu'il s'agit d'une atteinte à la laïcité de l'État.

En effet, un groupe de citoyens a déposé un recours en justice pour éviter que les municipalités ne financent l'installation de crèches dans leurs villes. Les organisations catholiques mexicaines se montrent scandalisées et parlent d'une attaque à l'encontre de la liberté religieuse.

>> Le reportage de la Matinale sur les crèches au Mexique:

 L'installation de crèches dans les espaces publics suscite un vif débat au Mexique. Image d'illustration. [Jean-Christophe Bott - Keystone]

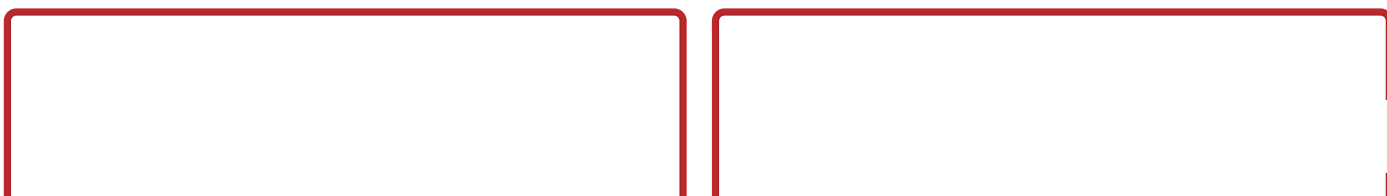
© Jean-Christophe Bott - Keystone


Au Mexique, l'installation de crèches dans les espaces publics suscite un vif débat depuis plusieurs semaines / La Matinale / 1 min. / hier à 06:27

Les juristes spécialistes de la Constitution ont beau répéter dans les médias qu'il ne s'agit pas d'une atteinte à la liberté religieuse, mais d'une exigence de respect de la laïcité: la Cour suprême veut empêcher d'utiliser l'argent du contribuable pour favoriser une religion en particulier.


La Cour suprême devait rendre sa décision en novembre, mais face à la virulence des protestations, les juges ont décidé de laisser passer la période de Noël et de reprendre le débat plus tard, lorsque les crèches auront disparu du paysage urbain.

À consulter également



 Un détail de la crèche réalisée par Créa Calame et Maurice Bianchi [Laurence Villos - RTSReligion]

Entrons dans la crèche !

 Noël, une parenthèse pour les familles défavorisées [RTS]


Précarité en Suisse: "Pour Noël, on essaie de mettre quelques sous de

 Quand l'âne et le bœuf jouent les intrus dans la crèche. [RTS]

Quand l'âne et le bœuf jouent les intrus dans la crèche

Monde

Le 11 décembre 2022

 La crèche de Noël, oeuvre d'un bûcheron neuchâtelois à l'occasion d'une visite du Conseil fédéral en 2014, ici devant le Temple du Bas en 2015. [Salvatore Di Nolfi - Keystone]

La contestée crèche de Noël de retour au centre-ville de Neuchâtel

Neuchâtel

Le 28 novembre 2016

La RTS

[À propos](#)

[FAQ](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confidentialité](#)

[Gérer les paramètres relatifs aux cookies](#)

[Contact](#)

[Travailler à la RTS](#)

[Communiqués de presse](#)

[Play Suisse](#)

[Recevoir nos programmes](#)

[Comment écouter nos podcasts](#)

[Ventes aux professionnels](#)

[Visiter les studios](#)

[Assister aux émissions](#)

[La Boutique RTS](#)

[RTS Avec Vous](#)

[SSR Suisse Romande](#)

[Médiation](#)

[Jurisprudence](#)

[SRF](#) | [RSI](#) | [RTR](#) | [SWI](#)